

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 12 Septembre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-23  
TARIFS HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

L'an deux mille vingt deux le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le trente et un août, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT  
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Secrétaire de séance : Mme FEL Annie.

Le Maire rappelle les tarifs de location des hébergements touristiques.

Considérant la forte demande d'un forfait pour la location du gîte d'étape en totalité en gestion libre,

Considérant les demandes de location de gîtes pour une durée de 2 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de location des gîtes de la façon suivante :

**Gîte d'étape :**

- Gîte en totalité en gestion libre (Forfait par nuitée) : 450 €

**Hameau de gîte**

- Location de 2 mois : Réduction 50 % sur le montant de la location

Membres	10
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 23 septembre 2022

Le Bourg d'Hem, le 23 septembre 2022

Le Maire

Robert DESCHAMPS



A circular official stamp of the Mairie de Bourg d'Hem is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BOURG D'HEM' and the year '2022'.

Affiché le 23 septembre 2022